

CONDITIONS DE VENTE & POLITIQUE RELATIVE AUX SERVICES DE LES BOUGEOTTES LORS D'ÉVÉNEMENT

Dès la signature et/ou l'accord écrit d'un contrat de service écrite de la part de Les Bougeottes par courriel, ces conditions s'appliquent. Ces conditions générales de vente prévaudront sur toutes autres conditions figurant dans tout autre document, sauf dérogation préalable, expresse et écrite. Elles sont applicables à tout clients, quelle que soit la nationalité, le sexe et le lieu de résidence de celui-ci.

Le seul fait d'accepter les services provenant de Les Bougeottes vaut acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente. Le client déclare avoir pris connaissance des présentes conditions générales de vente avant de passer commande auprès de Les Bougeottes.

OBJET DU DEVIS

- Les Bougeottes s'engage à fournir au signataire tous les services présents dans la soumission aux prix et aux conditions définis dans celui-ci. Les Bougeottes émettra alors une confirmation de réservation puis une facture reprenant les termes, le tarif et conditions définis dans le devis pour finaliser la réservation. Toute prestation ne figurant dans le devis proposé fera l'objet d'une demande de soumission supplémentaire.

MODIFICATIONS APRÈS ACCEPTATION DU DEVIS

- Le client est tenu d'informer Les Bougeottes de tout changement dans l'organisation de son événement après acceptation des services, tel que modification du lieu, du nombre de participants, de l'heure de début et de fin des services, de la durée de l'événement, etc. Les Bougeottes se réserve le droit d'accepter ce changement, et le cas échéant, de charger des frais supplémentaires.

SANTÉ & SÉCURITÉ

- Le client s'engage à mettre à disposition un environnement de travail sécuritaire, propre et spacieuse pour les animateurs et pour les enfants participants aux ateliers.
- Advenant que, sur le lieu du contrat, les animateurs de Les Bougeottes jugent que leur sécurité, celle de leur matériel ou celle du public est compromise, Les Bougeottes se réserve le droit de changer l'horaire ou les modalités établies lors du contrat, cela sans préavis et sans modification de tarification.
- Les Bougeottes se réserve le droit de retirer un enfant de l'activité pour tout motif grave de comportement inapproprié ou autre pouvant affecter la santé ou la sécurité de celui-ci et/ou d'autrui.

TENUS APPROPRIÉES

- Les participants doivent porter des vêtements confortables pour bouger.
- Aucun bijou ne doit être porté par les enfants puisqu'ils sont susceptibles de constituer un risque pour la sécurité de la pratique de l'atelier bougeotte.

PERTE OU DESTRUCTION D'OBJETS PERSONNELS

- Les Bougeottes n'assume aucune responsabilité pour les objets personnels des enfants qui pourraient être endommagés, perdus ou volés durant les ateliers bougeottes.

SITUATIONS DE FORCE MAJEURE

- Les Bougeottes ne peut garantir le déplacement de nos services lors de situations de force majeure qui sont hors de notre contrôle, telles que les tempêtes de neige, les pannes de courant, la mort, la maladie grave, un accident ou autres raisons incontrôlables de la même nature.
- Dans de telle circonstances, Les Bougeottes s'engage à chercher une solution alternative dans la mesure du possible, et ce, sans frais pour les 2 parties. Si aucune solution n'est trouvée, le service n'aura pas lieu et Les Bougeottes remboursera le montant du dépôt.

UTILISATION DES INFORMATIONS ET VISUELS

- Sauf avis contraire de votre part, si vous faites affaire avec Les Bougeottes, vous acceptez automatiquement d'être contacté par la suite soit par téléphone, courriel ou par la poste par Les Bougeottes pour vous informer de nos nouveautés.
- Sauf avis contraire de votre part, tout matériel photographique et/ou vidéo pris pendant votre événement peut se retrouver sur un de nos supports promotionnels. Cet avis n'inclut pas le droit à l'image des participants qui fait l'objet d'une demande individuelle de notre part aux personnes concernées (par oral ou par écrit), sauf dans le cas de foules ou si la ou les personnes ne sont pas reconnaissables.

TERME DE PAIEMENT

- Au moment de la réservation, Les Bougeotte demande un dépôt de 50% sur le montant final. Il devra être payé au plus tard 1 semaine après la date de réception de la facture par chèque envoyé par la poste au frais du client, virement bancaire ou virement interac pour réserver les services.
- Ce dépôt ne pourrait en aucun cas être remboursé en cas d'annulation qu'elle que soit la raison, incluant mauvais temps ou changement de programme. Le client devra acquitter du solde restant dans un délai maximum de 30 jours après la date de l'événement.
- Tout retard de paiement à compter du 31e jour après la date de l'émission de la facture donnera lieu à des pénalités de 10% par mois de retard plus les frais de l'agence de recouvrement s'il y a lieu.

POLITIQUE D'ANNULATION

- En cas d'annulation de la part du client, le montant du dépôt sera conservé par Les Bougeottes pour la gestion administrative, la réservations des animateurs et du matériel.
- En cas d'annulation de moins de 7 jours à l'avance, Les Bougeottes chargera 75% du montant plus les taxes.
- En cas d'annulation de moins de 24 heures à l'avance, Les Bougeottes chargera la totalité du montant.
- Le paiement des frais doit être réglé dans les 30 jours suivant la date d'annulation. Tout retard de paiement à compter du 31e jour après la date d'annulation donnera lieu à des pénalités de 10% par mois de retard plus les frais de l'agence de recouvrement s'il y a lieu.

MODE DE PAIEMENT

- Le paiement des services peut se faire de 4 façons:
 - Chèque à l'ordre d'Isabelle Chung
 - Argent comptant à l'animateur.trice responsable durant l'événement
 - Virement bancaire
 - Virement interac à lesbougeottes@gmail.com ou au 514 812 8499
 - mot de passe: bougeottes
- Des frais de 25\$ sont chargés pour un chèque retourné.
- Tout retard de paiement à compter du 31e jour après la date de l'événement donnera lieu à des pénalités de 10% par mois de retard plus les frais de l'agence de recouvrement s'il y a lieu.
- Une lettre de mise en demeure sera envoyée si le paiement des services et des frais d'administration ne sont pas effectués dans les 3 mois après la date de l'événement